

Le **17 décembre 2018**, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Maire.

**Présents :**

Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,  
Louis HUBERT, Anne CARREE, Xavier SALIOT, Marie-Claude HELSENS (à 20h18), Patrick LE GUYADER, Karine PIQUET, Sébastien COQUELIN, Adjoints,  
Marcel RAPINEL, Gilles BRIZAY, Dany FRATTINI, Emmanuel CASADO, Elodie ROUL (à 20h09) , Dominique SÉVIN, Anne ROBLIN, Stéphane LENFANT, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, André GUEDE, Benoît FOUCHER, Frédérique SÈVES-QUERRÉ, Valérie LOUAZEL, Conseillers Municipaux.

**Procurations :**

Cécile PLANCHAIS à Patrick LE GUYADER  
Maud DESCHAMPS à Dany FRATTINI  
Emma LAMOUREUX à Louis HUBERT  
Karen FEVRIER à Stéphanie BOURDAIS-GRELIER

David FROGER à Gilles BRIZAY  
Joëlle DEBROISE à Karine PIQUET  
Brice BELLONCLE à Xavier SALIOT

**Absents :**

Michel ROZE

**Secrétaire de séance :** Louis HUBERT

**Assiste également à la séance :** Aurélien BOUGEARD, directeur général des services

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des membres présents lors de la séance,**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2018.

**N° 2018.12.01 – ENVIRONNEMENT - EAU : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Suivant la présentation qui lui en a été faite par M. CLEMENCEAU, représentant de VEOLIA,

**Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 abstentions du groupe d'opposition,**

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable sur l'exercice 2017.

**N° 2018.12.02 – FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL : Ouverture par anticipation des crédits en section d'investissement pour l'exercice 2019**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **DECIDE**, conformément à l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissement de l'exercice 2019 pour le Budget Principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits liés au remboursement de la dette) ;

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

**N° 2018.12.03 – FINANCES LOCALES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : Ouverture par anticipation des crédits en section d'investissement pour l'exercice 2019**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **DECIDE**, conformément à l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissement de l'exercice 2019 pour le Budget Annexe Assainissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits liés au remboursement de la dette) ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

**N° 2018.12.04 - FINANCES LOCALES : Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les réseaux et équipements de distribution de GAZ 2018**

**Le Conseil Municipal,**

Conformément aux décrets relatifs au régime des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **ARRETE** la redevance totale due à la collectivité au titre de 2018 à **1.704 €** ;
- **APPROUVE** la reconduction de cette redevance pour l'année 2019, suivant le taux de référence en vigueur à cette période et le pourcentage d'application maximum, soit 100 %.

**N° 2018.12.05 – FINANCES LOCALES - Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les réseaux et équipements de distribution D'ENERGIE ELECTRIQUE 2018**

**Le Conseil Municipal,**

Conformément au décret n° 2002.409 du 26 mars 2002 relatif au régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **ARRETE** la redevance due au titre de 2018 à **1.415 €** ;
- **APPROUVE** la reconduction de cette redevance pour l'année 2019, suivant le taux de référence en vigueur à cette période et le pourcentage d'application maximum, soit 100 %.

**N° 2018.12.06 - FINANCES LOCALES : Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les RESEAUX ET EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION 2018**

**Le Conseil Municipal,**

Conformément au décret n° 2005-1676 du 25 décembre 2005 relatif au régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements pour les réseaux et installations de télécommunication.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **SOLLICITE** le versement de la redevance par ORANGE pour l'année 2018, fixée à **5.421,25 €** ;
- **APPROUVE** la reconduction de cette redevance pour l'année 2019 dont le montant sera réactualisé en fonction de l'évolution du réseau.

**N° 2018.12.07 - FINANCES LOCALES : Admissions en non-valeur**

**Le Conseil Municipal,**

Vu la demande du comptable public et après analyse des situations,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **PRONONCE** « les admissions en non-valeur » de titres représentant un montant global de **728,46 €**, non recouvrés en raison de poursuites infructueuses ou de montants de poursuites inférieurs au seuil requis ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à ce dossier

## N° 2018.12.08 - FINANCES LOCALES : Création d'un nouveau budget annexe « ZAC Multi-sites »

### Le Conseil Municipal,

Suivant sa délibération du 9 juillet 2018, validant le lancement d'études préalables à la création d'une ZAC Multi-sites sur les secteurs du centre-ville et de la Moinerie.

#### Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE** la création du budget annexe « ZAC Multi-sites » visant à porter une opération d'aménagement sur les secteurs de la Moinerie et du centre-ville à compter de l'exercice 2019 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

## N° 2018.12.09 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS : Programme d'accessibilité 2019 – Demande de soutien financier au titre de la DETR et fonds de concours

### Le Conseil Municipal,

Suivant sa décision du 16 novembre 2015, approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) de la Commune ; Considérant, le manque d'éléments chiffrés pour traiter l'intervention prévue sur la salle l'Hermine en 2019, les travaux de démolition / reconstruction des vestiaires sportifs au stade Paul Ricard et le transfert de l'activité de la Poste,

#### Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 voix contre du groupe d'opposition,

- **APPROUVE** les rectifications et modifications aux montants prévisionnels du programme Ad'ap, à savoir :
  - Report d'une année des travaux concernant la salle l'Hermine,
  - Suppression des investissements prévus sur le bureau de Poste et au stade Paul Ricard, étant précisé pour ce dernier, le maintien d'une enveloppe de 36.725 € pour le traitement des cheminements et l'accès aux tribunes,
  - Engagement, sur l'exercice 2019, de l'intervention prévue à la salle des Korrigans à hauteur de 10.710 € HT ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à solliciter les fonds de concours auprès du Pays de Châteaugiron Communauté et une subvention au titre de la DETR pour l'année 2019 ;
- **MANDATE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

## N° 2018.12.10 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS : Création de vestiaires sportifs et d'un espace de convivialité et aménagements extérieurs – Demande de soutien financier au titre de la DETR et fonds de concours

### Le Conseil Municipal

Suivant sa délibération du 19 novembre 2018, approuvant l'avant-projet définitif de construction des vestiaires, d'un espace de convivialité sur le stade Paul Ricard et aménagements extérieurs ;

#### Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement du projet arrêté à la somme de 1.846.849,21 € HT ;
- **SOLLICITE**, sur cette base, les subventions auprès des différents partenaires ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

## N° 2018.12.11 – COMMANDE PUBLIQUE – Impasse Maurice Audrain : attribution du marché de travaux du lot Assainissement

### Le Conseil Municipal,

Suivant l'inscription faite au budget primitif 2018 de la commune pour la réfection des réseaux de l'impasse Maurice Audrain située avant le carrefour des rues Julien Neveu et Denis Papin, Selon la consultation lancée par procédure adaptée sous maîtrise d'œuvre du Cabinet INFRACONCEPT (Cesson-Sévigné),

#### Sur avis favorable unanime de la commission des marchés réunie préalablement à la séance,

#### Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** le marché de travaux de l'impasse Maurice Audrain (lot Assainissement), à l'entreprise SOTRAV (Fougères), pour un montant de 176.162,60 € HT ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant à signer le marché et tous documents se rapportant à ce dossier.

**N° 2018.12.12 – COMMANDE PUBLIQUE – ZAC MULTI-SITES : attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la conduite des études préalables**

**Le Conseil Municipal,**

Suivant sa délibération du 9 juillet 2018 retenant la procédure de ZAC comme mode opératoire pressenti pour la réalisation de l'opération d'aménagement sur les secteurs de la Moinerie et du centre-ville,

Considérant la nécessité, préalablement à la création d'une ZAC multi-sites, de réaliser des études préalables définissant les caractéristiques de l'opération (périmètre, programme de travaux,...) la faisabilité technique, financière et juridique du projet,

Selon la consultation lancée afin de mettre en place une équipe pluridisciplinaire pour mener ces études,

**Sur avis favorable unanime de la commission des marchés réunie préalablement à la séance,**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE** le marché d'études préalables à la création de la ZAC multi-sites « Moinerie – Centre-ville » à l'équipe pluridisciplinaire suivante, pour un montant global, options retenues de 101.850 € HT :

<b>Lots</b>	<b>Bureau d'études</b>	<b>Montant € HT</b>
Lot 1. Prestations d'économie et de l'aménagement	SIAM Conseils (Tours – 37)	10.125,00
Lot 2. Etudes urbaines (coordonnateur des différents lots)	ATELIER DU CANAL (Rennes)	36.860,00
Lot 3. Etudes paysagères	ATELIER DU CANAL (Rennes)	9.957,50
Lot 4. Etude d'impact environnemental	SETUR/EXOCETH BRETAGNE (Chartres de Bgne)	34.960,00
Lot 5. Etudes VRD – Ingénierie de l'aménagement	SETUR (Chartres de Bretagne)	9.947,50

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant à signer les marchés et tout document se rapportant à ce dossier.

**N° 2018.12.13 – COMMANDE PUBLIQUE – Groupement de commande « denrées alimentaires » : attribution du marché**

**Le Conseil Municipal,**

Considérant la nécessité de sécuriser les procédures d'approvisionnement en denrée alimentaires, compte tenu des montants engagés chaque année,

Suivant procédure adaptée lancée par la société PROCLUB (groupement d'achat négociant les prix pour ses adhérents) auprès de laquelle la collectivité a sollicité l'assistance en raison de la complexité du dossier,

**Sur avis favorable de la commission des marchés réunie préalablement à la séance,**

**Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 voix contre du groupe d'opposition,**

- **ATTRIBUE** les marchés de denrées alimentaires du restaurant scolaire, hormis les lots 15 et 16 déclarés infructueux ;

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant à signer les marchés et tout document se rapportant à ce dossier.

**N° 2018.12.14 – COMMANDE PUBLIQUE – Vestiaires sportifs Stade Paul RICARD – Marché de maîtrise d'œuvre : avenant n° 1**

**Le Conseil Municipal,**

Dans le cadre de l'aménagement de vestiaires sportifs et espace de convivialité au stade Paul Ricard sous la maîtrise d'œuvre de l'agence LOUVEL,

Conformément à l'article 4 du CCAP relatif à la mise au point du forfait définitif de rémunération suite à la validation du coût prévisionnel des travaux résultant de l'APD, en séance du 19 novembre 2018,

**Suivant avis favorable unanime de la commission des marchés réunie préalablement à la séance,**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre du groupement LOUVEL (mandataire), THALEM, ABI et TECAM, portant le montant de la rémunération à 99.530 € HT à 142.360,47 € HT ;

- **MANDATE** Mme le Maire, ou son représentant, pour signer tous documents afférents à ce dossier.

**N° 2018.12.15 – COMMANDE PUBLIQUE – Centre-ville secteur A. GEFFRAULT – Marché de travaux : avenant n° 1 au Lot 2 - Assainissement**

**Le Conseil Municipal,**

Dans le cadre de la troisième phase d'aménagement du centre-ville sur le secteur A. Geffrault sous la maîtrise d'œuvre de l'Atelier Du Lieu (mandataire),

Considérant la nécessité constatée lors des travaux de restructuration du réseau d'assainissement, d'intervenir sur des conduites d'eaux pluviales fragilisées ;

**Sur avis favorable unanime de la commission de marchés réunie préalablement à la séance,**

**Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 abstentions du groupe d'opposition,**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n° 2 (Assainissement) portant le montant du marché initial de 107.656,00 € HT à 140.645,60 € HT ;

- **MANDATE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

**N° 2018.12.16 – URBANISME – Attribution du foncier et présentation du projet retenu pour le site de la Parenthèse**

**Le Conseil Municipal,**

Suivant sa délibération du 12 juin 2017 validant l'orientation d'une opération mixte d'habitat et création d'un nouvel équipement municipal sur le secteur de la Parenthèse,

Selon la consultation lancée auprès de plusieurs promoteurs, l'analyse des offres et les auditions de deux candidats retenus,

Au vu de l'aspect architectural des projets et des propositions financières finales,

**Sur avis favorable unanime de la commission « Urbanisme » réunie le 5 décembre,**

**Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 abstentions,**

- **APPROUVE** l'attribution foncière pour la réalisation de cette opération, au cabinet LAMOTTE, pour un montant de 500 000 € HT et l'achat par la commune, d'une salle aménagée, à hauteur de 500.000 € HT ;

- **AUTORISE** Mme le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**N° 2018.12.17 – URBANISME – Rue du Pâtis de la Fromière : Validation de la convention de Projet urbain Partenarial à intervenir avec le groupement des vétérinaires**

**Le Conseil Municipal,**

Suivant sa délibération du 19 novembre 2018, autorisant la cession d'un terrain communal d'environ 1.200 m<sup>2</sup> (parcelle ZC n°45), rue du Pâtis de la Fromière, à un groupement de vétérinaires, en vue de la construction d'un bâtiment pour le transfert de leur activité.

**Sur avis favorable unanime de la commission « Urbanisme » réunie le 5 décembre 2018,**

**Après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 1 abstention (Mme SEVES-QUERRE) et 6 voix contre (groupe d'opposition),**

- **APPROUVE** les termes de la convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) à intervenir entre le groupement de vétérinaires et la commune. Cette convention formalise dans l'espace et le temps, l'engagement de la collectivité à réaliser les équipements publics nécessaires (aménagement paysager, dévoiement de conduite de refoulement, extension réseau EU/EP et desserte téléphonique) et fixe la participation du porteur de projet à cet effet ;

- **AUTORISE** Mme le Maire à exécuter cette décision et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**N° 2018.12.18 – ENFANCE JEUNESSE – Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse intercommunal avec la CAF pour la période 2018-2021**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**VALIDE** le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse triennal (2018-2021) entre la CAF, le Pays de Châteaugiron Communauté et les communes de Châteaugiron, Domloup, Noyal-sur-Vilaine, Ossé, Piré-sur-Seiche et Servon-sur-Vilaine. Ce contrat fixe les objectifs de développement et d'encadrement des actions à mener bénéficiant de financements, au titre de la Prestation du Contrat Enfance Jeunesse ;

-**AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

## N° 2018.12.19 – ENFANCE JEUNESSE : Validation des rythmes scolaires pour la rentrée 2019-2020

### Le Conseil Municipal,

Suite à la présentation, rappelant le contexte de la réflexion engagée relative à l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2019-2020, la démarche initiée par la collectivité et l'organisation globale proposée sur l'ensemble des écoles,

**Suivant la consultation des familles**, favorables à 66 % des votes sur le scénario en rythme unifié, soit 4 jours dans les deux écoles,

**Suivant présentation et discussion en Comité Technique,**

**Sur avis favorables des Conseils d'Écoles** des écoles maternelle « l'Optimist » et primaire « la Caravelle »,

**Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 abstentions du groupe d'opposition,**

**-EMET UN AVIS FAVORABLE** dans le cadre de l'organisation globale des services sur la proposition émise pour la rentrée 2019-2020 telle que présentée en séance et reposant sur :

- un temps méridien élargi, permettant, l'organisation du restaurant scolaire en deux services et la répartition des enfants scolarisés en élémentaire en 2 groupes, chacun ayant un temps de repas et un temps « libre » dans l'école ;
- un rythme scolaire hebdomadaire de 4 jours pour les deux écoles publiques, induisant l'ouverture de l'accueil de loisirs le mercredi toute la journée en période scolaire.

## N° 2018.12.20 – ECONOMIE : Ouverture exceptionnelle des commerces et des concessions automobiles les dimanches et/ou jours fériés en 2019

### Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 2 abstentions et 10 voix contre,**

- **DECIDE** de se conformer à la décision du Pays de Rennes et des organisations représentatives des salariés et des employeurs, pour limiter en 2019 l'ouverture exceptionnelle :

- des commerces de détail sur le territoire communal les jours fériés des 8 mai, 30 mai et 11 novembre 2019 et les dimanches 13 janvier, 15 et 22 décembre 2019 ;
- des concessionnaires automobiles, les dimanches 20 janvier, 17 mars, 16 juin 15 septembre et 13 octobre 2019 ;

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à prendre l'arrêté correspondant à cette décision.

## N° 2018.12.21 – PERSONNEL COMMUNAL – Règlement de formation

### Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le règlement de formation du personnel de la Commune de Noyal-sur-Vilaine. Ce règlement a pour objet de présenter et rassembler en un document unique, les règles essentielles des dispositifs en matière de formation des agents de la fonction publique et de préciser les modalités d'organisation et de gestion des différentes actions de formation au sein de la Commune ;

- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

## N° 2018.12.22 – PERSONNEL COMMUNAL - Fixation de la rémunération des agents recenseurs

### Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents recenseurs et fixer le montant de leur rémunération dans le cadre du recensement général de la population qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Maire à recruter des agents recenseurs et des renforts en cas de désistement éventuel ;

- **DECIDE** de fixer la rémunération des agents recenseurs suivant le barème présenté en séance ;

- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents au dossier.

**N° 2018.12.23 – PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs : Transformation de poste au titre d'un avancement de grade**

**Le Conseil Municipal,**

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 18 février 2008 fixant le taux de promotion pour les avancements de grades,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **VALIDE** la création de poste liée à un avancement de grade au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et modifie le tableau des effectifs en conséquence ;

Service	Cadre d'emploi actuel	Nouveau cadre d'emploi	Effectif.	Temps de travail
Technique	Ingénieur	Ingénieur principal	1	Temps complet

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H38.

**Mme le Maire,  
Marielle MURET-BAUDOIN**